

## Pourquoi faut-il définir des formes intermédiaires dans un parcellaire ?

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 13.01.Q06

juillet 2022

**Mots clés : dividualité - individualité - forme intermédiaire - division parcellaire**

On peut toujours étendre un parcellaire par simple agrégation de nouvelles parcelles à des parcelles existantes.

Mais dans toutes les sociétés, on passe très vite de ce niveau informel à une formalisation qui requiert la définition d'unités intermédiaires et leur articulation spatiale, principalement par des chemins. On le fait pour coloniser, lorsqu'on doit découper des lots à assigner à des colons et qu'il faut un plan de distribution. On le fait pour fiscaliser, lorsqu'on veut enregistrer la terre et qu'il faut pouvoir la localiser pour la décrire et l'inventorier. Sous des noms divers, les arpenteurs initient des modes de subdivision et créent des unités intermédiaires entre le territoire et la parcelle. Ce faisant, ils passent de l'effet de masse parcellaire à l'effet d'individualisation qui crée vraiment les formes. C'est ce que Paul Klee a théorisé dans ses cours au Bauhaus.

### Genèse de la notion de forme intermédiaire

Pourquoi a-t-on besoin de cette notion ? Et comment s'est-elle installée dans le langage de l'analyse morphologique ?

En analyse morphologique des parcellaires, la notion de forme intermédiaire est relativement récente : elle n'apparaît pas dans l'ouvrage de René Lebeau (1969) dans lequel, qualifiant la morphologie agraire, il évoque, selon les cas, le "puzzle", le "damier des parcelles", les "paquets de lanières", le "groupe de parcelles [qui] se nomme *quartier*", ou les "blocs de culture".

En fait, c'est chez les auteurs intéressés par les planifications agraires historiques qu'on trouve la conceptualisation de la notion. Emilio Sereni (1967) parle de "structures intermédiaires" pour qualifier les formes intermédiaires de l'arpentage romain. Sa formule est largement reprise dans un article de fond de François Favory (1983) qui en fait, à juste raison, un critère de la reconnaissance des cadastres antiques, c'est-à-dire des divisions opérées par les arpenteurs. Cependant, la notion ne pénètre pas dans les milieux archéologiques, car elle pâtit du recul plus général de l'analyse morphologique ; elle est, en revanche, au cœur des pratiques des archéogéographes.

### Une nécessité de l'arpentage

Dans les systèmes cadastraux, le repérage des parcelles pose une difficulté qu'on résout habituellement en localisant l'unité parcellaire dans un quartier ou unité intermédiaire qui peut porter (selon les époques et les systèmes) des noms très variés : *kleros* des arpentages grecs ; *centuria*, *striga*, *scamnum*, *lacinea*, *tetragonon*, dans les arpentages romains ; canton, triage, quartier lieu-dit ou encore masse, à l'époque moderne, dans les arpentages forestiers et dans le cadastre napoléonien ; *insula*, îlot, quartier, dans les morphologies urbaines, etc. Mais, et c'est l'essentiel, il faut pouvoir localiser cette unité intermédiaire dans l'espace.

**Dans les divisions géométriques** comme la centuriation, on résout le problème par un comput des axes, et on dit que la parcelle ou le lot se trouvent dans la centurie qui est, par exemple, dans la 5<sup>e</sup> rangée à droite du *decumanus* principal, et dans la 8<sup>e</sup> en deçà du *kardo* principal. Autrement dit, c'est la trame des axes orthogonaux qui fixe la règle en désignant des rangées de centuries dans un sens ou dans l'autre, et en les numérotant. Voilà pourquoi le nom générique de ces divisions est celui de *limitationes*, c'est-à-dire trame d'axes ou *limites*. *Limes* est en effet le chemin, et son pluriel, *limites*, donne le mot *limitatio*.

On comprend alors pourquoi les auteurs spécialistes de ces arpentages intitulent leurs textes : *de limitibus constituendis* ("de l'établissement des *limites*", titre d'un ouvrage de l'*agrimensor* Hygin Gromaticus) ou *de limitibus* ("au sujet des *limites*", chez Frontin et un autre Hygin). C'est-à-dire qu'ils mettent l'accent sur le fait que le principal objet du travail d'arpentage est l'établissement sur le terrain des axes, lesquels vont permettre de borner les unités intermédiaires, les centuries, et, grâce à la numérotation, les lots attribués aux colons.

Cette considération, absolument décisive quant à la définition de ce qu'est une "limitation" ou centuriation, explique pourquoi toute proposition d'identification d'une centuriation doit passer par la découverte ou la reconstitution de la trame des axes, du moins à un niveau suffisamment vraisemblable. Sans cela, il manque le fait principal.

Les centuriations italiennes actuelles, héritées des centuriations romaines, illustrent ce principe avec évidence, comme dans le cas du *Graticolato romano* de Padoue.



Figure 1 : Unités intermédiaires carrées ou centuries, région de Padoue.

**Dans les trames en bandes coaxiales parallèles**, la désignation est plus difficile. À l'époque romaine, on créait dans la bande des unités de repérage (*scamnum*, *striga*, *tetragonum*, *praecisura*, *lacinea*) grâce auxquelles on pourrait localiser le lot du colon. Au Moyen Âge, dans les assignations de terres aux colons, on subdivisait la bande en lanières de même longueur que la bande, et c'était toute la lanière qu'on assignait.

C'est ce qui donne ces formes si caractéristiques de la colonisation agraire de l'Europe médiévale, avec des bandes coaxiales droites ou ondulantes, qui regroupent d'interminables parcelles isoclines.

Mais les difficultés commençaient dès le premier partage successoral : comment allait-on partager

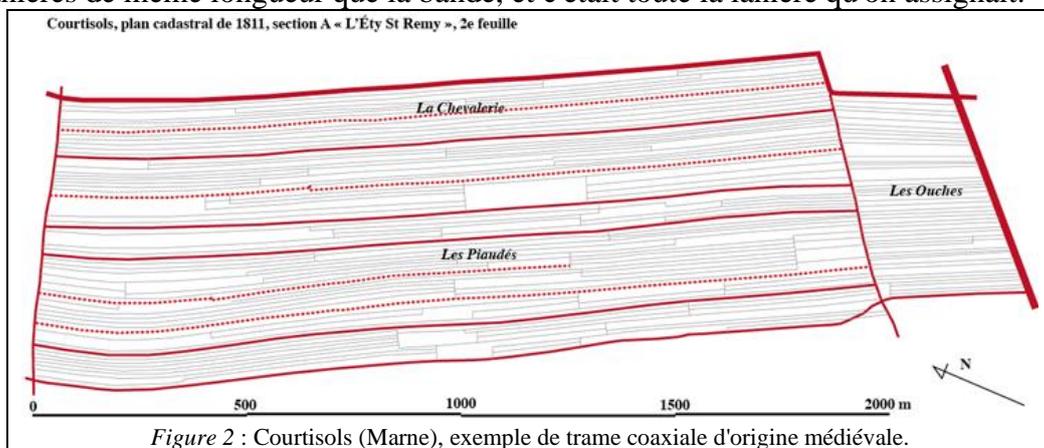


Figure 2 : Courtisols (Marne), exemple de trame coaxiale d'origine médiévale.

la bande ? La Figure 2 donne un exemple de trame coaxiale dans une commune de Champagne, Courtisols. À l'origine, les lanières ont mesuré deux kilomètres de long pour seulement quelques mètres de large ; puis on les a subdivisées.

**Dans les parcelles ordinaires, non réglés par une trame d'axes**, la méthode est différente, et n'a émergé que tardivement. Dans la *forma censualis* romaine, c'est-à-dire l'inventaire des terres à fiscaliser, on désignait ces dernières en indiquant successivement : la cité, le *pagus*, le *fundus*, et les deux voisins du *fundus* ; arrivé à ce niveau, il n'y avait que les sages du village pour désigner la terre en question... C'était assez approximatif.

Ensuite, l'évolution a été lente. Dans certaines régions, il a été possible de démontrer que le microtoponyme apparaît au IX<sup>e</sup> siècle. Progressivement, on assiste à une territorialisation des références cadastrales, à la création des sections et des quartiers de parcelles ; il est même des cas où l'on peut repérer la filiation entre la *villa* d'époque carolingienne et la section cadastrale d'ancien régime, ou entre les microtoponymes du IX<sup>e</sup> s. et ceux des plans terriers et du cadastre napoléonien. En France, on sait que c'est le cadastre du début du XIX<sup>e</sup> s. qui fixe la règle : pour localiser une parcelle, on nomme la commune, ensuite

la section cadastrale, puis la masse parcellaire désignée par son lieudit, et enfin le numéro de la parcelle au sein de cette unité. Il y a donc deux niveaux de formes intermédiaires : la section et la masse ou quartier parcellaire.

**Dans l'exemple anglais des Fens**, illustré par le cas de Terrington, deux modes de subdivision intermédiaire sont représentés dans l'extrait cartographique. Au nord, le parcellaire est structuré en quartiers disposés de façon radiale autour du village (en vert). Le dessin est irrégulier. Au centre et au sud, le mode est différent et passe par des trames de bandes coaxiales, indices d'un lotissement et de la progression de l'occupation du sol vers les marais situés au sud (autres couleurs).

**Ajoutons, pour terminer** la présentation des unités intermédiaires, qu'il est rare de pouvoir faire en une lecture en termes d'exploitation ou en termes de propriété. Sans doute, lors des assignations, l'arpenteur peut-il être tenté de créer un rapport homologique entre la forme de la division et le lot, par exemple d'annoncer qu'il installera trois colons par centurie. Mais cela ne résiste pas longtemps aux raisons de faire autrement, car il faut tenir compte de la différence des lots selon les grades des vétérans et des différences de valeur agronomique des terres qui peut conduire à moduler pour éviter de trop grandes inégalités si l'on donne exactement le même lot à chacun.

Quant aux mutations, elles ont vite fait de provoquer des perturbations de la régularité initiale.

L'une des impasses les plus flagrantes de l'analyse morphologique a été de vouloir intégrer de façon poussée la forme des parcellaires et l'exploitation agricole, ou encore de lire les formes en termes de propriété. On a régulièrement cru que les *kleroi* des divisions grecques, les centuries de divisions romaines, etc., étaient des domaines, des exploitations voire des propriétés privées. Or il ne s'agit que d'un niveau d'arpentage, à but cadastral.

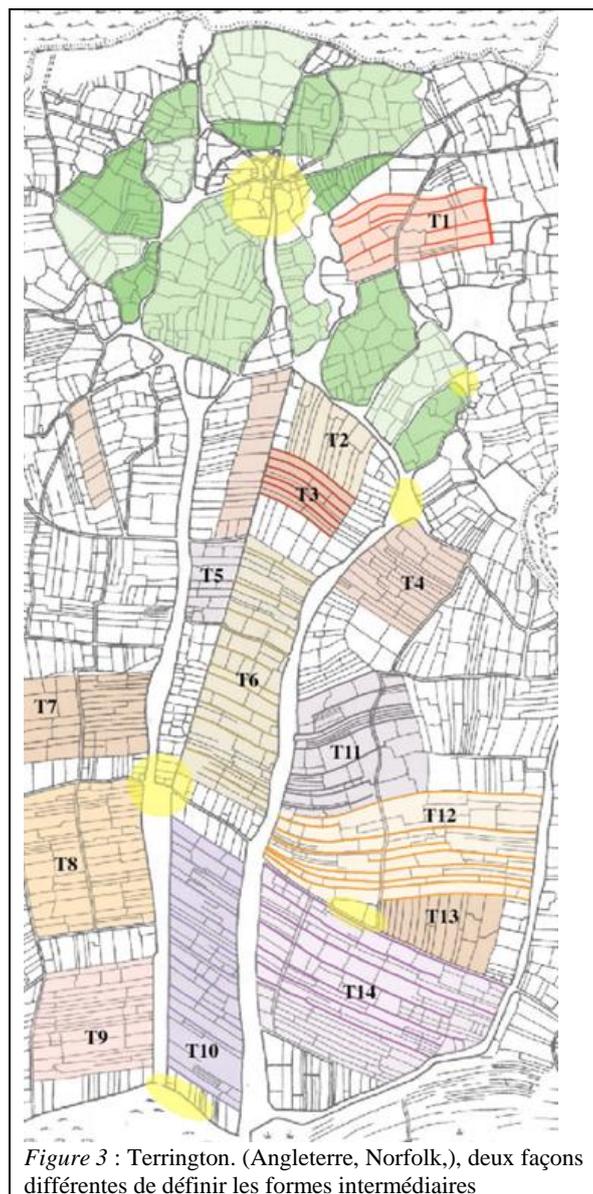


Figure 3 : Terrington. (Angleterre, Norfolk.), deux façons différentes de définir les formes intermédiaires

### Passer d'une trame ou effet de masse à une forme

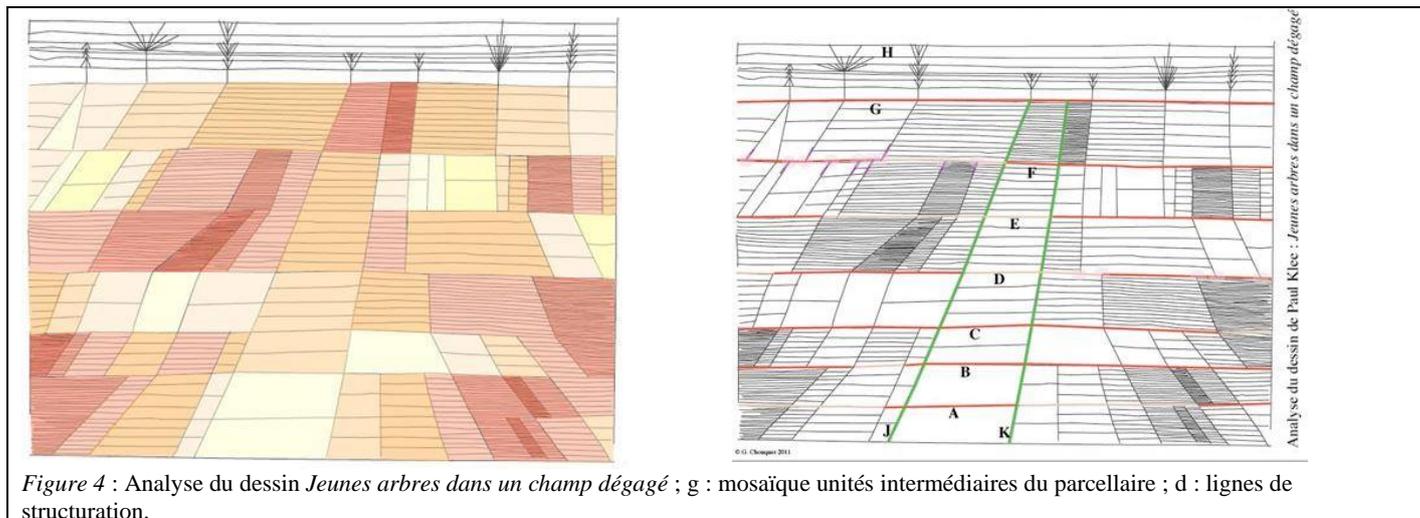
La notion de forme intermédiaire répond à un principe formel qui a été théorisé par le peintre Paul Klee dans ses cours au Bauhaus. Il explique qu'une trame n'est pas une forme, si tous les éléments qui la composent sont identiques ; le peintre parle alors de l'effet structural que produit cette association de "dividus", c'est-à-dire d'éléments de base dont aucun ne peut donner une individualité quelconque à l'œuvre (la case du damier, la tesselle de la mosaïque). Cette dividualité repose sur le nombre et la répétition à l'identique. C'est ce qui produit un effet de masse.

Pour qu'il y ait forme, Klee explique qu'il faut introduire un principe de composition qui permet de passer de la trame structurale à la forme. Ce passage se fait par la création d'éléments "individuels" susceptibles d'interrompre la monotonie de la trame. Il peut s'agir de discordances, par exemple de couleur, d'accentuations rythmiques périodiques ou non, du contact entre deux trames. Paul Klee appelle alors "individu" tout élément qui, d'une manière ou d'une autre, vient rompre l'effet de trame. Il parle alors d'effet de ligne ou de scansion, dû à un mode quelconque d'individualisation, par opposition à l'effet de masse.

Par transfert de ces notions, on voit très bien ce qui peut fonder une individualité dans une trame de "dividus" parcellaires : l'inclusion d'une ligne ou d'une surface discordante, par sa forme ou par son

orientation ; la rupture d'un rythme régulier dans la disposition des "dividus" ; l'apparition d'une scansion dans le rythme régulier des "dividus".

Dans le dessin intitulé *Jeunes arbres dans un champ dégagé*<sup>1</sup>, Paul Klee entend démontrer que la mise en forme résulte d'une association entre des lignes non accentuées et d'autres qui le sont.



Le photo-interprète trouve ici matière à réflexion, entre la répétition des parcelles identiques qui crée la dividualité au sein de chaque quartier, et l'individualité que créent les lignes ou limites transversales structurant le parcellaire.

Au passage, le dessin fait comprendre pourquoi, dans une photographie aérienne, il peut être difficile de lire les chemins structurants lorsqu'ils sont de même sens que le parcellaire individuel dans lequel ils sont pris. Il en va différemment sur la carte topographique, car un cartographe a fait le travail de sélection et a respecté un code de représentation graphique qui souligne les scansions et les différences de nature d'information planimétrique.

Gérard CHOUQUER, membre de l'Académie d'Agriculture de France

### Ce qu'il faut retenir :

La mise en forme d'un parcellaire – que ce soit pour l'assignation de lots à des bénéficiaires ou pour le recensement fiscal – passe par la définition de formes intermédiaires qui font le lien entre le territoire et la parcelle.

Cette modélisation est une des clés de l'analyse de morphologie, agraire et urbaine. Sur le plan théorique, elle a été exprimée par le peintre Paul Klee sous la forme d'une articulation entre "dividus" et "individus" pour faire surgir la forme.

### Pour en savoir plus :

- Gérard CHOUQUER : *Les conditions de genèse d'une forme intermédiaire dans une planimétrie parcellaire*, juillet 2011, revu en 2021, <https://manoma.hypotheses.org>
- Gérard CHOUQUER : *La Klee des champs. Structures mentales et histoire des paysages*, dans *Mélanges Pierre Lévêque*, tome 2, Besançon 1989
- François FAVORY : *Propositions pour une modélisation des cadastres ruraux antiques*, dans *Cadastres et espace rural*, éditions du CNRS, 1983
- Paul KLEE : *Écrits sur l'art, I/ La pensée créatrice ; II/ Histoire naturelle infinie*, 2 vol., éditions Dessain et Tolra, 1980.
- René LEBEAU : *Les grands types de structures agraires dans le monde*, éd. Masson, 1969, réédition de 1995.
- Emilio SERENI : *Villes et campagnes dans l'Italie préromaine*, dans *Annales ESC*, 1967.

<sup>1</sup> Reproduction dans *Écrits sur l'Art*, II, p. 202.